

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Serge Blanco Hôtels Thalasso & Spa

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à partir de la date de réservation jusqu'au départ du client. Elles peuvent être modifiées à tout moment. Seules les conditions Générales de vente en vigueur au moment de la réservation sont opposables au client.

Réservation

Toute réservation hôtel-restaurant et/ou thalasso ne sera considérée comme définitive qu'à réception des arrhes demandées :

- 100% du montant total de la réservation pour un séjour d'une nuit et/ou journée thalasso.
- 50% du montant total de la réservation pour un séjour de deux nuits et/ou deux journées thalasso.
- 30% du montant total de la réservation pour un séjour de 3 nuits et/ou 3 journées thalasso ou plus.
- Pour les réservations avec hébergement à la Résidence Ibaïa avec ou sans thalasso, le solde devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Dans le cas d'une réservation effectuée dans le mois qui précède la date d'arrivée, la totalité du séjour devra être réglée. En cas de non-paiement dans les délais, la Direction se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée.

Tarifification

Les tarifs applicables sont ceux figurant dans la brochure tarifaire ou sur le site www.thalassoblanco.com en vigueur au moment de la réservation. Nos tarifs s'entendent toutes taxes comprises, hormis la taxe de séjour et extras (boissons, téléphone et autres dépenses personnelles non intégrées au forfait réservé). Tous nos prix sont exprimés en euros et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Chambres Hôtel 4* : La catégorie chambre vue Port correspond au tarif de la chambre vue Mer. Ces chambres sont attribuées selon la disponibilité.

Les tarifs de la Résidence Ibaïa comprennent eau, chauffage, électricité et la mise à disposition du linge de maison (draps & serviettes de toilette changés hebdomadairement).

Offres Promotionnelles

L'ensemble de nos offres promotionnelles et/ou spéciales sont non rétroactives, non cumulables à toute autre offre ou avantage en cours ou à venir et sont uniquement valables pour toute réservation en direct auprès de nos services ou sur le site www.thalassoblanco.com (En sont exclues les réservations par comité d'entreprise, agence de voyage, site de vente en ligne, tour opérateur ou autre intermédiaire). Certaines offres spéciales peuvent faire l'objet d'un paiement total et d'une réservation non modifiable et non annulable. Les semaines Primo sont non modifiables et non annulables.

No Show

En cas de non présentation à l'hôtel la totalité du montant du séjour sera due.

En cas d'arrivée différée à la Résidence Ibaïa, les locataires doivent en informer la réception ; dans le cas contraire, la Résidence Hôtelière Ibaïa peut relouer le logement 24h après l'arrivée prévue sans indemnité ni remboursement au premier locataire.

Annulation

Conformément à l'article L.121-21-8 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra être exercé. Toute annulation devra obligatoirement faire l'objet d'un écrit : mail, fax ou courrier. L'annulation intervenant :

- Plus de vingt-deux jours avant l'arrivée du client donnera lieu au paiement de 30 % du séjour.
- Moins de vingt-et-un jours avant l'arrivée du client, la totalité du séjour est due.
- 60 € de frais de dossier seront imputés pour toute annulation concernant la Résidence Hôtelière Ibaïa.
- Tout séjour non modifiable non annulable ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Arrivée

Les chambres d'hôtel sont mises à la disposition du client à partir de 14h30. Les appartements de la Résidence Ibaïa sont disponibles à partir de 17h00 le jour d'arrivée.

Caution

Peignoir, claquettes, serviette sont fournis pour les forfaits 6 jours contre versement d'une caution de 62 euros rendue lors du départ contre restitution du peignoir et du drap de bain. A la Résidence Ibaïa, le versement d'un dépôt de garantie de 250 euros sera demandé à l'arrivée. Il sera restitué au terme du séjour déduction faite des dégâts éventuels qui auraient pu être occasionnés.

Suivi Médical

La visite médicale est fortement recommandée pour toutes cures de thalassothérapie et nécessaire pour tout programme au-delà de 4 jours. À défaut, vous devrez nous retourner le folio santé adressé avec votre confirmation de réservation dûment rempli par votre médecin. Pour les cures Minceur et Sport Attitude, un certificat médical d'aptitude de moins de 1 mois devra certifier l'absence de contre-indication à la pratique du sport et porter la signature et le cachet du médecin. Pour la cure « 2ème Souffle » un certificat de non contre-indication de votre médecin oncologue est obligatoire.

Les actes médicaux et de kinésithérapie au titre d'une cure de thalassothérapie ne sont pas remboursés (circulaire de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie n°5698 du 23 Décembre 1998).

Planification soins thalasso

Le contenu des forfaits varie selon la cure retenue.

Les soins sont planifiés alternativement, un jour le matin, un jour l'après-midi sauf programmation spécifique détaillée en brochure.

Tout remplacement d'un soin entraînera la facturation d'un supplément :

- Remplacement d'un soin d'eau par un enveloppement +6 €
- Remplacement d'un soin d'eau par un massage ou hydromassage +20 €
- Remplacement d'un enveloppement par un massage ou hydromassage +14 €

Les soins planifiés durant les fêtes de fin d'année 2018 le seront sur la base des programmes en brochure 2019.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Serge Blanco Hôtels Thalasso & Spa

Femmes enceintes

Certains soins sont contre indiqués aux femmes enceintes à certaines périodes de la grossesse. Nous leur conseillons de consulter leur médecin avant toute réservation afin de vérifier qu'il n'existe aucune contre-indication par rapport à la cure choisie. Un certificat médical de suivi de grossesse et de non contre-indication à la pratique de la thalassothérapie sera nécessaire pour toute réservation.

Accès aux soins, Spa Marin & Fitness pour les personnes à mobilité réduite

Toute personne non autonome ne pourra accéder aux soins, au Spa marin et aux installations de fitness qu'accompagnée par une personne pouvant la prendre en charge.

Accès aux installations et soins pour les mineurs

Les enfants ont accès aux bassins sous la surveillance d'un adulte. L'accès au sauna et hammam est interdit aux enfants de moins de 16 ans.

Les adolescents accompagnés d'un adulte ont accès à certains appareils de la salle de musculation.

Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture et de services mentionnés en brochure peuvent être sujets à modification sans préavis

Spa marin & Espace Forme

L'Espace Remise en Forme comprenant le Spa Marin, saunas, hammam, salle de fitness est en accès libre pour tous les clients de l'hôtel **** et les curistes de l'hôtel ou de la Résidence Ibaïa sur la base du descriptif du forfait acheté. Les clients de l'Hôtel et de la Résidence Ibaïa bénéficient de tarifs préférentiels durant leur séjour pour l'accès de 2 heures au Spa Marin et aux cours collectifs : surf, aquagym, fitness.

Hygiène

Au Spa Marin, le port de claquettes et bonnet de bain est obligatoire (en vente sur place). Le maillot short n'est pas toléré. Il est recommandé, aux curistes de se munir de deux maillots de bain, d'une tenue et de chaussures de sport.

Stationnement

L'Hôtel 4 *, l'Hôtel *** et la Résidence Ibaïa disposent chacun d'un garage privé et fermé. Nombre de places limité, réservation fortement recommandée. Tout curiste ayant réservé un parking à l'Hôtel ou la Résidence Ibaïa peut durant ses soins accéder au parking de l'Hôtel **** après s'être assuré de disponibilité.

Animaux

Seuls les chiens et les chats tenus en laisse sont accueillis dans les Hôtels et la Résidence. Les prix indiqués n'incluent pas la fourniture de nourriture pour les animaux. L'accès aux restaurants et aux autres installations leur est interdit. Toute dégradation constatée sera facturée.

Départ

Les chambres des Hôtels doivent être libérées au plus tard à 12 heures.

Les appartements de la Résidence Ibaïa doivent être libérés pour 10 heures.

Ménage

A la Résidence Ibaïa, le nettoyage de la vaisselle et des appareils ménagers, ainsi que l'entretien et l'hygiène incombent au locataire pendant la durée du séjour. Lors de son départ le locataire est tenu de laisser les lieux propres et en état de fonctionnement.

Facturation

Toutes les prestations réservées et commandées sur place sont dues.

Toute prestation réservée et non consommée ne peut être assujettie à un remboursement. Pour les clients hébergés, le paiement de la totalité des prestations forfaits hébergement-restauration-thalasso et spa ainsi que les prestations complémentaires doit être effectué à la réception de l'Hôtel ou de la Résidence lors du départ. Les clients de la Résidence Ibaïa devront acquitter obligatoirement le forfait ménage de fin séjour.

Pour les longs séjours, un règlement au terme de chaque semaine écoulée sera demandé. Pour les clients non hébergés les forfaits thalasso, les activités et les soins spa commandés ne seront réservés qu'après prépaiement total.

Bons Cadeaux

Le bon cadeau n'est émis qu'à dater de la réception du paiement total. Sa validité est d'une durée d'un an. Il ne peut être converti en numéraires.

Intervenants

Les établissements Serge Blanco se réservent le droit, en cas d'absence d'un intervenant cité en brochure, de faire appel à toute autre personne qualifiée pour assurer les prestations réservées.

Fermeture partielle des installations.

En cas de fermeture de certaines installations pour raison technique ou de sécurité, le client ne pourra prétendre à une quelconque remise tarifaire.

Cas de force majeure

Dans le cas de force majeure, notamment tout sinistre affectant le site dans son ensemble et quelle que soit son origine (incendie, inondation, interruption de la fourniture d'électricité, catastrophe naturelle) qui entraînerait la fermeture totale ou partielle de l'établissement, un report de séjour dans les mêmes conditions de prestations sera proposé, aux dates déterminées d'un commun accord entre les parties. A défaut d'opter pour le report, le séjour sera annulé et les arrhes éventuellement versées seront restituées sans autre dédommagement. Les parties devront tout mettre en œuvre pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure.

Le commencement et la fin dudit événement devront être immédiatement notifiés à l'autre partie sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

Litige

En cas de litige, le Tribunal de Bayonne sera seul compétent.